



Se battre jusqu'au bout.

Le 26 septembre dernier les professionnels de l'UNIPHOR ont tenu leur Assemblée Générale annuelle. Les actions entreprises ces 12 derniers mois ont été jugées nécessaires notamment concernant le poids constant des concurrences et l'accumulation des contraintes administratives. Plusieurs actions comme la finalisation du logo maison, le projet de loi sur les petites surfaces, ou l'information permanente auront permis de soutenir les adhérents. Cependant, la publication des chiffres de FranceAgriMer (voir encadré sur cette page) sur la filière a confirmé ce que tous les participants ont constaté sur le terrain. La filière souffre et la production s'effondre.

Beaucoup de professionnels, notamment producteurs, font un constat simple. Dans un secteur soumis à la concurrence ils reconnaissent que leur principal adversaire n'est autre que l'état. Augmentation constante des prélèvements, augmentation des contrôles et contraintes phytosanitaires...

Bon nombre de participants estiment qu'il est impératif de mettre les décideurs politiques devant leurs responsabilités. Il est urgent que les décisions, impactant nos métiers, soient prises en tenant compte des effets sur l'emploi et la survie des exploitations et entreprises de la filière. Plusieurs actions en ce sens ont été votées. Elles devraient voir le jour dans les semaines à venir.



L'UNIPHOR au service de ses adhérents

Durant le dernier exercice l'UNIPHOR a apporté son aide à 82 adhérents (hors questions liées à la parafiscalité). Ce n'est pas réellement un scoop puisque voilà bientôt 15 ans que l'UNIPHOR agit pour la filière mais également pour les entreprises adhérentes qui la sollicite.

Ce qui a changé cette année c'est la nature des demandes. Habituellement ce sont les dossiers liés au droit du travail qui sont les plus nombreux. S'ils restent très présents ils ont été devancés par les questions fiscales. Qu'il s'agisse de taxes foncières, de TVA, de BA ou de BIC, l'impôt sous toutes ses formes a pris l'ascendant sur toute autre préoccupation. Le terme de matraquage fiscal n'est pas usurpé. Alors que dans de nombreux pays concurrents les états tentent de soulager les entreprises pour redynamiser l'emploi, la France fait le choix de sacrifier ses entreprises.

La filière en chiffres.

Pour la production 2 389 exploitations ont disparu entre 2005 et 2015 soit 40% des exploitations recensées en 2005. 40% c'est également le nombre d'emplois équivalents temps plein qui ont été fauchés. Enfin, sur cette période la production aura perdu 8 349 emplois salariés (43% des emplois de 2005). La chute du secteur s'aggrave même ces deux dernières années avec les chiffres les plus mauvais jamais enregistrés ; 543 exploitations et 1 449 emplois directs ont ainsi disparu en 24 mois.

Le secteur du paysage avait échappé à une telle catastrophe jusqu'en 2010. Par la suite les résultats sont devenus fluctuants. En 2011 une enquête FranceAgriMer met à jour l'importance croissante des entreprises de service à la personne et des emplois aidés. Ces mêmes observateurs constatent que désormais les entreprises créées sont des Entreprises de Service à la Personne.

Le secteur du négoce n'est pas en reste. Rien que pour les années 2012-2013 le nombre des boutiques baisse de 2% et celui des jardineries de 1.5%.

La suite en page 2



Combat Rapproché.

Tout commence avec l'annulation de l'arrêté de 2006 sur l'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques (PPP). Un arrêté qui condamnait à plus ou moins brève échéance les arboriculteurs. Cet événement aurait pu faire prendre conscience de la nécessité d'une réflexion sereine sur l'utilisation des PPP. Il n'en est rien. Plusieurs ministères dont notamment la santé et l'écologie ont en tête un nouveau projet d'arrêté durcissant une fois encore l'utilisation des PPP. Deux mesures envisagées peuvent impacter notre filière.

D'abord l'instauration d'une zone de non traitement entre les champs et les zones non agricoles adjacentes. Une zone tampon entre votre exploitation et le jardin du voisin sur laquelle il sera interdit d'épandre un quelconque PPP. La largeur de cette zone dépendra du produit utilisé, des cultures et pourrait varier entre 5 et 100m.

Nous comprenons qu'il faille prendre des précautions. Mais la mesure envisage simplement de faire disparaître les horticulteurs du paysage. En admettant que la zone tampon soit de 10m, c'est 10m qui disparaissent sur toute la longueur (ou la largeur) de l'exploitation chaque fois qu'une zone non agricole se trouve en bordure. Pire, dès lors que l'urbanisation vous rattrapera vous devrez diminuer votre surface de culture ou vous exiler.

La deuxième mesure concerne les délais de rentrée. Ces délais seraient de 6h, 8h (avec période d'aération préalable) ou plus si l'AMM le précise. Sur certains produits le texte envisage de porter les délais à 24 ou 48h. Aucune mesure alternative n'est envisagée.

L'UNIPHOR et la CR ont déjà déposé plusieurs amendements sur ce texte. S'il est nécessaire de raisonner l'utilisation des PPP, nous ne laisserons pas cette question servir de prétexte à l'élimination des professionnels.

Prenons l'exemple des délais de rentrée. Le texte aurait pu prévoir le port obligatoire de tenues appropriées dans certaines conditions. Mais il ne s'agit pas de limiter les risques, il s'agit d'employer tous les moyens légaux pour se débarrasser des professions agricoles.

Avec la CR et d'autres organisations nous menons le combat contre un projet de texte qui n'est rien d'autre qu'une sentence.

Osez le logo.

Précédemment nous avons évoqué la possibilité d'estampiller les produits soumis à la vente d'un logo « made in France ». Nous avons rappelé que les règles européennes n'imposent pas le recours à des agences spécialisées et qu'en se ménageant les preuves nécessaires il était possible de produire son propre logo « origine France ».

Certains ont franchi le pas et les étiquettes faisant apparaître le drapeau national ou la carte de France s'affichent sans complexe.

Le Code des Douanes Communautaires est la référence en la matière ; il précise que: sont originaires d'un pays les marchandises entièrement obtenues dans ce pays. Pour les plantes et les produits du règne végétal : sont considérées comme entièrement obtenues dans un pays celles qui y sont cultivées et récoltées.

Une plante est française et peut s'afficher comme telle dès lors qu'elle est cultivée, récoltée en France.

Si de surcroît vous achetez vos jeunes plants en France (ce qui profite à toute la filière) vous pouvez même vous targuer de vendre des produits 100% français.

La CR entre dans l'interpro Val'hor

Les discussions entre la Coordination Rurale et l'interprofession Val'hor ont abouti à l'entrée du syndicat agricole au sein du collège producteurs de l'interprofession. Depuis 1 an, les discussions se sont faites plus fréquentes, la loi imposant de nouvelles règles aux interprofessions. Cette future participation se fait dans un contexte difficile pour la production horticole. Ces deux dernières années 543 exploitations ont mis la clé sous la porte et 1450 emplois directs ont disparu.

La CR tentera d'apporter un regard neuf et des idées différentes pour une filière dont les pouvoirs publics se désintéressent. Une filière qui n'a plus les moyens,... d'attendre.

UNIPHOR

29 C Bd Edgar Quinet 75014 PARIS
Tél. : 01 43 21 43 49
Courriel : bureau-uniphor@orange.fr
Site : www.uniphor.fr